



FICHE SIGNALÉTIQUE
8230 / 8230-8 / 8232 / 8233 / 8235

Canutec 1-613-996-6666 (24 heures)

1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

Identification du produit : 8230 / 8230-8 / 8232 / 8233 / 8235
Nom du produit : AQUA MAGIC
Synonymes : Nettoyant pour coulées noires
Famille chimique : Mélange
Fournisseur/Fabricant : Auto-Chem Inc.
33 de Lyon
Repentigny, QC, Canada
J5Z 4Z3
Tel : 450-654-9292
Fax : 450-654-0633
www.autochem.com
Contact : Jean Dagenais

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient	CAS	Pourcentage	Limites d'exposition
Sodium xylenesulfonate	1300-72-7	5 – 10	LD50 7200 mg/kg, rat, oral
Métasilicate de sodium	6834-92-0	5 – 10	LD50 770 mg/kg, rat, oral
Octylphenol ethoxylé	68987-90-6	1 – 5	LD50 4505 mg/kg, rat, oral
Glycol éther EB	111-76-2	1 – 5	TLV TWA 20 ppm (ACGIH) PEL TWA 50 ppm (OSHA) REL TWA 5 ppm (NIOSH)
Glycol éther DPNB	29911-28-2	1 – 5	LD50 4400 mg/kg, rat ♂, oral LD50 3700 mg/kg, rat ♀, oral
Alcools éthoxylés chlorés	61702-77-0	1 – 5	LD50 >2000 mg/kg, rat, cutané
EDTA	64-02-8	1 – 5	LD50 1100 mg/kg, rat, oral LD50 3030 mg/kg, rat ♂, oral

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets aigus potentiels sur la santé :

Yeux : Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation sévère, incluant de la douleur, des rougeurs, et des dommages réversibles à la cornée.
Peau : Peut causer une irritation sévère de la peau, incluant des rougeurs, de l'inflammation et des démangeaisons.
Inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires, de la toux, des éternuements, des difficultés respiratoires et une irritation de la gorge.
Ingestion : L'ingestion de ce produit peut causer une irritation du système gastro-intestinal, incluant des nausées et vomissements. Nocif si ingéré.

Effets chroniques potentiels sur la santé :

Yeux : Une surexposition peut causer des dommages irréversibles à la cornée.
Peau : Exposition prolongée ou répétitive peut entraîner des réactions allergiques.
Inhalation : Aucun connu.
Ingestion : Nocif si ingéré.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

- Yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau ou une solution saline pendant 15 à 20 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Retirer les verres de contact. Obtenir des soins médicaux si de l'irritation se développe.
- Peau : En cas de contact, rincer à l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver à l'eau et au savon.
- Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, obtenir des soins médicaux.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou qui a des convulsions. En cas d'arrêt respiratoire ou cardiaque, pratiquer la réanimation cardio-respiratoire et obtenir des soins médicaux.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

- Point d'éclair : Ininflammable
- Température d'auto-inflammation : Ne s'applique pas
- Limites d'inflammation – air (%) : Ne s'applique pas
- Agents d'extinction : Dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée. La poudre chimique sèche ou l'eau peuvent être utilisées pour refroidir les contenants.
- Équipement de protection : Les pompiers devraient porter des vêtements complets de protection ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Porter un équipement de protection approprié.

Petit déversement : Ramasser pour élimination. Nettoyer les résidus du déversement avec un absorbant approprié. Neutraliser en utilisant une solution diluée d'acide acétique.

Grand déversement : Empêcher la matière de s'infiltrer dans les cours d'eau ou les égouts. Aménager un barrage si nécessaire. Pomper (si possible) et entreposer dans un contenant approprié. Nettoyer les surfaces pour diminuer le risque de chute. Neutraliser avec une solution diluée d'acide acétique.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Lunettes de sécurité et gants résistants aux produits chimiques.

Entreposage : Garder le contenant bien fermé. Ne pas congeler.

8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION / PROTECTION

Mesures d'ingénierie : Une ventilation générale des lieux de travail est recommandée.

Protection personnelle pour manipulation de routine :

- Yeux : Utiliser une protection adéquate – lunettes de sécurité ou mieux.
- Peau : Lavage avant les repas et à la fin du quart de travail est adéquat.
- Gants : Gants résistants aux produits chimiques.
- Inhalation : Non nécessaire dans des conditions normales.

Protection personnelle pour déversements :

- Yeux : Utiliser une protection adéquate – lunettes de sécurité ou mieux. Éviter le contact avec les yeux.
- Peau : Lavage avant les repas et à la fin du quart de travail est adéquat.
- Gants : Gants résistants aux produits chimiques.
- Inhalation : Non nécessaire dans des conditions normales.
- Note : Ces précautions sont valides pour la manipulation à la température de la pièce. L'utilisation à des températures élevées ou l'application par pulvérisation peuvent exiger des précautions supplémentaires.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Liquide transparent
Couleur :	Incolore
Odeur :	Sucrée
pH @ 1% :	11 – 12.5
Densité relative (g/cm ³) :	1.0 – 1.1
Point d'ébullition :	100 C
Point de congélation :	0 C
Pression de vapeur :	Non disponible
Matières volatiles (poids) :	Non déterminé
Solubilité (eau) :	Soluble
COV (%) :	Non déterminé
Viscosité :	Non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité chimique : Stable.
- Polymérisation dangereuse : Non.
- Conditions à éviter : Aucune connue.
- Incompatibilités : Oxydants forts, acides.
- Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Ingrédient	CAS	Pourcentage	Limites d'exposition
Sodium xylenesulfonate	1300-72-7	5 – 10	LD50 7200 mg/kg, rat, oral
Métasilicate de sodium	6834-92-0	5 – 10	LD50 770 mg/kg, rat, oral
Octylphenol ethoxylé	68987-90-6	1 – 5	LD50 4505 mg/kg, rat, oral
Glycol éther EB	111-76-2	1 – 5	TLV TWA 20 ppm (ACGIH) PEL TWA 50 ppm (OSHA) REL TWA 5 ppm (NIOSH)
Glycol éther DPNB	29911-28-2	1 – 5	LD50 4400 mg/kg, rat ♂, oral LD50 3700 mg/kg, rat ♀, oral LD50 >2000 mg/kg, rat, cutané
Alcools éthoxylés chlorés	61702-77-0	1 – 5	LD50 1100 mg/kg, rat, oral
EDTA	64-02-8	1 – 5	LD50 3030 mg/kg, rat ♂, oral LD50 5010 mg/kg, rabbit, cutané

Effets aigus potentiels sur la santé :

- Yeux : Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation sévère, incluant de la douleur, des rougeurs, et des dommages réversibles à la cornée.
- Peau : Peut causer une irritation sévère de la peau, incluant des rougeurs, de l'inflammation et des démangeaisons.
- Inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires, de la toux, des éternuements, des difficultés respiratoires et une irritation de la gorge.

Ingestion : L'ingestion de ce produit peut cause une irritation du système gastro-intestinal, incluant des nausées et vomissements. Nocif si ingéré.

Effets chroniques potentiels sur la santé :

Effets cancérogènes : Aucun connu.
Effets mutagènes : Aucun connu.
Effets tératogènes : Aucun connu.

12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

Ingrédient	CAS	Test	Espèce
Glycol éther DPNB	29911-28-2	LD50 841 mg/l LD50 >1000 mg/l OECD 301E 28 jours	Poecilia reticulata Daphnia magna 91%
EDTA	64-02-8	LD50 >100 mg/l LD50 1030 mg/l	Pimephales promelas Lepomis macrochirus

13. MISE AU REBUT

Méthode d'élimination : L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.
Emballage contaminé : Selon les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Information réglementaire	Nom d'expédition	UN	Classe	PG
Classification TMD	Liquide corrosif n.s.a. (Disodium trioxosilicate)	1760	8	III

15. INFORMATION SUR LES RÈGLEMENTS

SIMDUT : D2A Matières ayant d'autres effets toxiques.
E Matières corrosives.

DSL : Les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS), dans la liste extérieure des substances (LES) ou ils sont exempts.

TSCA : État de l'inventaire du US TSCA : Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire du la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou ils sont exempts.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Préparé par : Danielle Gonthier, chimiste

Date : Sept. 2012

Avis au lecteur :

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Auto-Chem ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle d'Auto-Chem. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.